



FFvolley

INSTRUCTIONS COMMUNES Commission Fédérale d'Arbitrage – Commission Fédérale Sportive

Objet : Nouvelles règles du jeu 2022

Mesdames, Messieurs les dirigeants, entraîneurs et arbitres,

La FIVB a décidé de modifier les règles du jeu et de la mettre en application dès le 1er janvier 2022 au niveau international. La FFvolley soucieuse d'harmoniser ces nouvelles dispositions en appliquera les règles dès cette saison.

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur ces nouveaux changements :

- En noir : Extrait des Règles du jeu du volley-ball de la FIVB
- En rouge : Extrait des dernières mises à jour effectuées en 2022 par la FIVB

1.2.2 : surface de jeu

En salle, la surface du terrain de jeu doit être de couleur claire.
Pour les compétitions FIVB, Mondiales et Officielles, les lignes doivent être de couleur blanche. Le terrain de jeu et la zone libre doivent être de deux couleurs, différentes et non-blanches. **Le terrain de jeu peut présenter des couleurs différentes pour différencier la zone avant de la zone arrière.**

1.4.5 : Aire d'échauffement

Pour les compétitions FIVB, Mondiales et Officielles, les aires d'échauffement, d'environ 3 X 3 m, sont situées dans les deux coins du banc, en dehors de la zone libre, **où elles n'obstruent pas la vue des spectateurs, ou alternativement derrière le banc de l'équipe où la tribune commence à plus de 2,5m de la surface du terrain.**

1.4.6 : Aire de pénalité

A SUPPRIMER

4.1.2 : Composition des équipes

L'un des joueurs (~~autre que le Libéro~~) est le capitaine de l'équipe, et doit être identifié sur la feuille de match.

4.2.2 : emplacement des équipes

Seuls les membres de la composition de l'équipe sont autorisés **à entrer dans l'aire de jeu**, à s'asseoir sur le banc pendant le match et à participer à la séquence d'échauffement.

4.5.3 : objets interdits

Des dispositifs de compression (dispositifs de protection contre les blessures) peuvent être portés pour la protection ou le soutien.

www.ffvolley.org

Fédération Française de Volley
17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex
T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - ffvb@ffvb.org



FFvolley

Pour les compétitions FIVB, Mondiales et Officielles pour Séniors, ces équipements doivent être de la même couleur que l'uniforme. Des couleurs noires, blanches ou neutres peuvent également être utilisées **pourvu que tous les joueurs portent la même couleur.**

5 : responsables d'équipe

Le capitaine d'équipe et le coach sont tous deux responsables de la conduite et de la discipline des membres de leur équipe.

Les libéros **peuvent être** capitaine d'équipe ou/et capitaine au jeu.

5.1.2.3 : le capitaine

Le capitaine peut, en l'absence de l'entraîneur, **à moins que l'équipe ne dispose d'un entraîneur adjoint qui s'est substitué à l'entraîneur**, demander les temps-morts et les remplacements.

5.2.3.4 : l'entraîneur

Peut, ainsi que les autres membres de l'équipe, donner des instructions aux joueurs sur le terrain. Il peut donner ces instructions en se tenant debout ou en marchant dans la zone libre située devant le banc de son équipe, depuis le prolongement de la ligne d'attaque jusqu'à la zone d'échauffement, **si elle se situe dans le coin de la zone de contrôle de la compétition**, sans perturber ou retarder le match.

Si la zone d'échauffement est située derrière le banc de l'équipe, l'entraîneur peut se déplacer depuis le prolongement de la ligne d'attaque jusqu'à l'extrémité du terrain de son équipe, mais sans gêner la vue des juges de lignes.

7.4.3.1 : position arrière

Chaque joueur **de la ligne arrière** doit être au même niveau **ou avoir au moins une partie d'un pied plus éloignée** de la ligne centrale **que le pied avant** du joueur de la ligne avant correspondant.

7.4.3.2 : position latérale

Chaque joueur **du côté droit (gauche)** doit être au même niveau **ou avoir au moins une partie d'un pied plus proche** de la ligne du côté droit (gauche) **que les pieds plus éloignés** de la ligne **du côté droit (gauche)** des autres joueurs de cette rangée.

9 : jouer le ballon

Le ballon peut cependant être récupéré au-delà de sa propre zone libre **et au-dessus de la table de marque dans son extension complète.**

11.2.2.1 : pénétration sous le filet

Il est permis de toucher le terrain de l'adversaire avec un pied, à condition qu'une partie du pied pénétrant reste soit en contact avec la ligne médiane, soit directement au-dessus de celle-ci, **et que cette action ne gêne pas le jeu de l'adversaire.**

Fédération Française de Volley

17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex

T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - ffvb@ffvb.org

www.ffvolley.org



FFvolley

11.3.2 : contact avec le filet

Les joueurs peuvent toucher le poteau, les cordes ou tout autre objet situé à l'extérieur des antennes, y compris le filet lui-même, à condition que cela n'interfère pas avec le jeu (**sauf règle 9.1.3 – touche assistée**).

12.5.1 et 12.5.2 : écran

Les joueurs de l'équipe au service ne doivent pas empêcher leur adversaire, par un écran individuel ou collectif, de voir la **frappe de service** et la trajectoire du ballon.

Un joueur ou un groupe de joueurs de l'équipe au service fait un écran en agitant les bras, en sautant ou en se déplaçant latéralement pendant l'exécution du service, ou en se tenant groupés, **afin que la frappe de service** et la trajectoire du ballon soient cachées jusqu'à ce que le ballon atteigne le plan vertical du filet. **Si l'un ou l'autre est visible pour l'équipe en réception, il ne s'agit pas d'un écran.**

14.3 : contre dans l'espace adverse

En contrant, le joueur peut placer ses mains et ses bras au-delà du filet, à condition que cette action ne gêne pas le jeu de l'adversaire. Ainsi, il n'est pas permis de toucher le ballon au-delà du filet **avant** que l'adversaire n'ait exécuté une frappe d'attaque.

14.6.1 : fautes au contre

Le contreur touche le ballon dans l'espace ADVERSE **avant la frappe d'attaque** de l'adversaire.

15.2.4 : interruption de jeu réglementaire (nouveau)

Il n'est pas permis de demander une interruption de jeu réglementaire après avoir eu une demande rejetée et sanctionnée par un avertissement pour retard de jeu pendant la même interruption (c'est-à-dire avant la fin du prochain échange terminé).

15.4 : temps morts

Suppression des temps morts techniques

15.7 : remplacement exceptionnel

Un joueur (à l'exception du Libéro) qui ne peut pas continuer à jouer en raison de blessure/maladie ou **expulsion/disqualification** doit être remplacé régulièrement. Si ce n'est pas possible, l'équipe a le droit d'effectuer un remplacement EXCEPTIONNEL, au-delà des limites de la Règle 15.6.

Un remplacement exceptionnel signifie que tout joueur qui n'est pas sur le terrain de jeu au moment de la blessure/maladie/**expulsion/disqualification**, à l'exception du Libéro, du 2nd Libéro ou de leur remplacement habituel, peut être utilisé pour remplacer dans le match, le joueur blessé/malade/**expulsé/disqualifié**.

Fédération Française de Volley

17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex

T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - ffvb@ffvb.org

www.ffvolley.org



FFvolley

Le joueur blessé/malade/**expulsé** remplacé exceptionnellement n'est pas autorisé à revenir dans le match.

Un remplacement exceptionnel ne peut en aucun cas compter comme un remplacement régulier, mais doit être enregistré sur la feuille de match et être repris dans le total des remplacements du set et du match.

15.8 : remplacement suite à expulsion ou disqualification

Un joueur **EXPULSÉ** ou **DISQUALIFIÉ** doit être remplacé immédiatement par un remplacement légal.

Si cela n'est pas possible, l'équipe a le droit de d'effectuer un remplacement exceptionnel.
Si ce n'est pas possible, l'équipe est déclarée **INCOMPLÈTE**.

15.10.3.2 : procédure de remplacement

Si le joueur n'est pas prêt **au moment de la demande**, le remplacement n'est pas accordé et l'équipe est sanctionnée par un retard de jeu.

19.2 : équipement du ou des libéros

Les deux Libéros peuvent porter des tenues différentes l'un de l'autre et du reste de l'équipe.

21.3.2.1 : échelle de sanction EXPULSION

Un membre de l'équipe sanctionné par une EXPULSION devra se rendre au vestiaire de l'équipe jusqu'à la fin du set en cours, sans autres conséquences.

21.3.3.1 : échelle de sanction DISQUALIFICATION

Un membre de l'équipe sanctionné par une DISQUALIFICATION doit se rendre au vestiaire de l'équipe pour le reste du match, sans autres conséquences.

Stéphane JUAN
Président de la Commission Fédérale d'Arbitrage

Michel COZZI
Président de la Commission Fédérale Sportive